

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 12

Artikel: Un centre international de déminage humanitaire à Genève
Autor: Godet, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un centre international de déminage humanitaire à Genève

Le Conseil fédéral a approuvé les statuts de la Fondation Centre international de déminage humanitaire à Genève et en a désigné le directeur, l'ambassadeur François Godet, ainsi que le président du Conseil de fondation, l'ancien conseiller fédéral René Felber. La cérémonie officielle de fondation a eu lieu le 28 avril 1998.

■ Ambassadeur François Godet

La catastrophe humanitaire qu'engendrent des millions de mines éparpillées autour du globe constitue un problème auquel seule une solution planétaire est susceptible d'apporter une réponse appropriée. Tous les efforts entrepris pour tenter de mettre un terme à cette tragédie devront donc s'inscrire dans une vaste perspective de collaboration internationale.

L'opinion publique suisse est extrêmement sensible aux souffrances provoquées par les mines antipersonnel et, dès le mois de novembre 1995, son gouvernement décidait de renoncer unilatéralement à l'usage et à la possession de telles armes. Tous les stocks ont entre-temps été détruits. La Suisse a été parmi les premiers Etats à ratifier le traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel. L'interdiction cependant ne constitue qu'une partie de la solution. La solution ne sera totale que lorsque la Terre aura été débarrassée de toutes les mines qui menacent en permanence la vie de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants.

Le déminage de la planète représente une tâche immense et les moyens qui lui sont affectés sont actuellement insuffisants. La Suisse, qui participe financièrement à plusieurs programmes de déminage sous l'égide de l'ONU, souhaitait apporter en outre une contribution en nature aux efforts de la communauté internationale. C'est ainsi qu'est née l'idée du Centre international de déminage humanitaire – Genève, dont le Conseil fédéral a décidé la création en date du 26 novembre 1997.

Ne jouissant d'aucune expérience particulière dans le domaine du déminage, la Suisse a chargé des experts internationalement reconnus d'identifier les lacunes existant en matière d'organisation, de conduite des opérations et de gestion de l'information. Tous les spécialistes du déminage s'accordent en effet à reconnaître que l'on pourrait augmenter grandement l'efficacité des opérations en améliorant leur systématique et en facilitant la communication entre les différents acteurs, parmi lesquels l'ONU est appelée à jouer un rôle central.

Domaines d'activité

Concrètement, le Centre international de déminage huma-

nitaire se propose d'exercer son activité dans quatre directions principales:

1. Création d'une cellule de réflexion permanente, animée par des experts réputés et chargée d'analyser les expériences réalisées sur les différents théâtres, d'identifier les problèmes et de proposer des solutions sous forme de normes ou de méthodes.

2. Création d'un système de gestion de l'information adapté aux besoins des Nations unies et des divers centres d'action contre les mines.

3. Organisation de conférences périodiques permettant aux responsables des opérations de déminage d'échanger leurs expériences.

4. Organisation, à Genève et dans le terrain, de cours de formation pour de futurs responsables d'opérations de déminage ainsi que pour les spécialistes de la gestion de l'information.

Lancé il y a environ deux ans, ce projet s'articulait autour de trois exigences de base:

1. Rechercher la complémentarité avec les initiatives lan-

cées par d'autres pays dans le domaine du déminage.

2. Tenir compte du rôle central que l'ONU est appelée à jouer dans le domaine du déminage.

3. Garder en permanence à l'esprit les besoins des acteurs dans le terrain.

Il est prévu que le Centre se développe par étapes. Au début de l'année 1999, les experts composant la cellule de réflexion permanente auront été recrutés et le système de gestion de l'information commencera à se mettre en place. En 1999 aura lieu également la

deuxième rencontre, organisée par le Centre en collaboration avec l'ONU, de tous les responsables d'opérations de déminage, en provenance des quatre coins du monde. La première rencontre de ce type a eu lieu à Genève, du 5 au 7 mars 1998.

La forme juridique du Centre est celle d'une fondation sans but lucratif. Cette solution présente l'avantage de pouvoir accueillir comme partenaires les représentants d'Etats étrangers participant activement à la lutte contre les mines antipersonnel et intéressés à faire profiter le Centre de leur expérience, en

mettant par exemple des experts à disposition.

Basé à Genève, le Centre international de déminage humanitaire occupera une quinzaine de personnes lorsqu'il sera pleinement opérationnel, avec un budget annuel de quelque 5,5 millions de francs émarquant au budget du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports. Ce faisant, la Suisse a voulu qu'une partie des «dividendes de la paix» profite aussi aux victimes potentielles de ces armes barbares que sont les mines antipersonnel.

F. G.